Image not found or type unknown

Frais de mutation imputés par le syndic

Par **guffanti**, le **10/03/2010** à **14:16**

Bonjour,
Je fais suite au chat sur les droits de mutation imputés à tort par le syndic. J'ai suivi les indications de Gloran et ai donc envoyé ma lettre en reco au président de mon syndic afin que la somme me soit remboursée. Je n'ai rien obtenu en retour (l'accusé de réception m'a bien été retourné). Que dois je faire ? merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés